

Abomey-Calavi, le 19 juin 2020

COMMUNIQUÉ PORTANT APPEL À CANDIDATURES POUR L'INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE DU CYCLE II À L'ENAM DU BÉNIN POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2020-2021

Le Directeur de l'École nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Bénin communique :

1- La procédure d'admission en première année du cycle II pour l'année académique 2020-2021 est ouverte.

2- Le dépôt de dossier démarre le **lundi 22 juin 2020 à 9 heures** et se poursuivra jusqu'au **vendredi 31 juillet 2020 à 16 heures**.

3- L'accès au cycle II de l'ENAM est ouvert aux titulaires d'une Licence professionnelle, d'une maîtrise ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

4- Conformément aux instructions du Recteur contenues dans la correspondance n° 571-19/UAC/SG/VR-AA/Sco-MD du 6 mars 2019, l'admission au cycle II est prononcée après étude de dossiers.

5- Le dossier de demande d'inscription comporte impérativement les pièces ci-après :

- une lettre de motivation adressée au Directeur de l'ENAM et précisant par ordre de priorité décroissante trois spécialités choisies par le candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- une copie certifiée conforme des relevés de notes du cycle de Licence ou de Maîtrise ;
- une copie certifiée conforme de l'attestation du Baccalauréat ;
- une copie certifiée conforme de l'attestation d'authenticité des diplômes obtenus à l'étranger (Bac et/ou Licence, Maîtrise, etc....)
- une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- une copie certifiée conforme de la preuve de compétence en anglais ;
- une attestation de travail pour les salariés ;
- l'autorisation d'inscription de l'employeur ;

- le récépissé d'une somme de dix mille (10.000) francs CFA représentant les frais d'étude de dossiers par l'ENAM à verser sur le compte n° **BJ062 01006 110276613002 08** de l'ENAM à ÉCOBANK-BÉNIN.

6- Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2020-2021 sous le régime des cours du jour sont :

- Administration des Finances et Trésor (AFT) ;
- Administration des Impôts (AI) ;
- Gestion des Marchés publics (GMP) ;
- Administration hospitalière et Intendance (AHI) ;
- Administration scolaire et universitaire (ASU) ;
- Gestion financière des Collectivités locales (GFCL) ;
- Planification et Développement local (PDL) ;
- Administration générale et territoriale (AGT) ;
- Administration du Travail et de la Sécurité sociale (ATSS) ;
- Diplomatie et Relations internationales (DRI) ;
- Administration de l'Action sociale (AAS) ;
- Archivistique (ARCHI) ;
- Gestion des Ressources humaines (GRH) ;
- Management des Services publics (MSP) ;
- Gestion des Projets (GP) ;
- Évaluation des Politiques publiques (EPP) ;
- Gestion du Patrimoine culturel (GPC).

7- Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2020-2021 sous le régime des cours du soir sont :

- Administration des Finances et Trésor (AFT) ;
- Administration des Impôts (AI) ;
- Gestion des Marchés publics (GMP) ;
- Management des Services publics (MSP) ;
- Gestion des Projets (GP) ;
- Gestion des Ressources humaines (GRH).

8- Le Conseil pédagogique siégeant en Conseil universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA) étudie les dossiers et les transmet, revêtus de son avis motivé, à la Commission Universitaire d'Orientation (CUO).

9- Les candidats sont tenus de respecter les instructions du Recteur faisant obligation aux structures de formation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) de faire observer un délai d'attente d'un an entre la date d'obtention de la Licence professionnelle et celle de l'entrée en Master.

10- Le profil d'entrée requis en fonction des différentes spécialités se présente comme suit :

Tableau n° 1 : Profil d'entrée

SPÉCIALITÉS	PROFIL D'ENTRÉE
DÉPARTEMENT MANAGEMENT	
GRH	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
GP	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
MSP	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
EPP	- Licence professionnelle ou Maîtrise – Spécialités : Économie, Économétrie, Administration des finances, Statistiques - Tout autre diplôme admis en équivalence - Expérience professionnelle effective de 2 ans
DÉPARTEMENT ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
AGT	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en droit public ou privé - Tout autre diplôme admis en équivalence
ATSS	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en droit public ou privé - Tout autre diplôme admis en équivalence
DRI	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en droit public - Tout autre diplôme admis en équivalence
AAS	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Diplôme du cycle I de l'ESAS - Licence professionnelle ou Maîtrise en Droit, en sciences sociales ou humaines - Tout autre diplôme admis en équivalence

DÉPARTEMENT ADMINISTRATION DES FINANCES	
AFT	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en gestion commerciale, en gestion des entreprises ou gestion financière ou comptable - Tout autre diplôme admis en équivalence
AI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AI et AFT - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
ASU	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
AHI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle Mention GBH (EPAC/UAC) - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
GMP	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en gestion des entreprises ou en gestion commerciale - Tout autre diplôme admis en équivalence
PDL	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Diplôme du cycle I de l'ENEAM en Planification ou en Statistique - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion - Tout autre diplôme admis en équivalence
GFCL	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion - Tout autre diplôme admis en équivalence
DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE	
ARCHI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM – toutes spécialités STID - Tout autre diplôme admis en équivalence - Gestion du patrimoine culturel
GPC	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités STID, AD, ATSS, AGT et DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en droit public ou privé, en sciences sociales ou humaines - Tout autre diplôme admis en équivalence

11- La liste des candidats dont les dossiers sont retenus par la Commission universitaire d'Orientation (CUO) sera publiée par voie d'affichage et sur la page facebook www.facebook.com/enam.uac de l'ENAM en temps opportun.

12- Les droits d'inscription ainsi que les frais d'encadrement se présentent comme suit :

Tableau n° 2 : Droits d'inscription et de formation

Nature des frais	Catégorie		
	Boursier d'excellence	Régime normal	Étrangers
Frais d'inscription/an	51.200	51.200	51.200
Frais de formation/an	0	450.000	500.000
Frais de recherche ou d'encadrement/an	0	0	200.000
TOTAL	51.200	501.200	751.200

13- Aucun candidat n'ayant obtenu l'avis favorable de la CUO ne peut être autorisé à s'inscrire au cycle II et à y suivre les cours. Aucune dérogation n'est possible sous réserve de régularisation. Les candidats ne remplissant pas cette condition ne peuvent pas opposer à l'ENAM leur inscription sur un plan de formation ou leur participation irrégulière aux activités académiques.

14- Aucune demande de changement de régime d'étude ou de changement de spécialité ne sera acceptée après l'affichage des candidats retenus.

15- Le calendrier prévisionnel global de la procédure d'admission s'établit comme suit :

N°	ACTIVITÉS	DÉLAIS	OBSERVATIONS
1.	Appel à candidatures	Lundi 22 juin au vendredi 31 juillet 2020	
2.	Travaux de la Commission d'études des dossiers	Lundi 3 au vendredi 7 août 2020	
3.	Présentation du rapport de la Commission au CUCA	Mercredi 12 août 2020	
4.	Session de la CUO	Septembre 2020 (selon la programmation du SEOU)	
5.	Affichage de la liste des candidats retenus	Lundi 5 au vendredi 9 octobre 2020	
6.	Rentrée en 1 ^{ère} année	Lundi 26 octobre 2020	

16- Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le tableau d'affichage et la page facebook www.facebook.com/enam.uac de l'ENAM. Aucune notification individuelle ne sera faite par téléphone pour les étapes de la procédure.

17- Aucun dossier ne sera reçu hors délai.

Le Directeur,

Épiphane SOHOUÉNOU
Agrégé des Facultés de Droit